



## REGLEMENT INTERIEUR du club

Tout adhérent de l'association doit **se conformer au présent règlement**, (les **représentants légaux pour les mineurs**). De plus, il est tenu de respecter le **règlement intérieur** et le **plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine de Ploërmel**. Ce dernier est à disposition pour lecture au sein du local associatif et à l'entrée de la piscine.

Le déchaussage et le rechaussement sont obligatoires dans les halls d'entrée. Les adhérents doivent se changer dans les vestiaires collectifs, y compris les adultes.

L'association décline toutes responsabilités en cas de vol, perte d'objet ou vêtement dans l'enceinte de la piscine ainsi que lors des déplacements et des stages.

Toute dégradation dans les locaux de la piscine ou toute infraction au respect du règlement intérieur et du plan d'organisation de la surveillance et des secours, commise par un adhérent entraînera 1 avertissement pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire et/ou définitive du club. Veuillez respecter les lieux et fermer la porte extérieure. Pendant le cours de vos enfants si vous restez à l'étage (uniquement dans la grande salle), veuillez respecter les lieux, et ne laissez pas vos enfants sans surveillance, sinon l'accès nous sera interdit.

**Les adhérents ne seront autorisés à pénétrer dans la piscine qu'après l'arrivée du responsable de la séance et devront respecter les horaires d'entraînement. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant à la piscine ou sur le lieu de rendez-vous. Les parents veilleront à récupérer leur enfant au plus tard 10 mn après la fin de la séance d'entraînement. Il n'est pas concevable que les enfants soient livrés à eux-mêmes sur le parking.**

Chaque adhérent reçoit une carte pour la porte d'entrée. La carte est programmée pour le cours du nageur concerné uniquement. Pour obtenir cette carte, un chèque de caution de 20 euros est demandé en début de saison.

La carte doit obligatoirement être rendue en fin de saison. En cas de perte ou de non-restitution, le chèque sera encaissé.

Chaque adhérent doit respecter les horaires de son cours (défini à l'inscription). Seul l'entraîneur peut le modifier en cours de saison. De même, il est strictement interdit de faire nager les jeunes enfants pendant les créneaux horaires des adultes. L'accès au bord du bassin n'est autorisé que pour le cours. Il est donc interdit de rester au bord du bassin en dehors de son cours.

Nous vous conseillons de consulter régulièrement le **Panneau d'affichage** du club, ainsi que le **site** du club (<https://www.un-ploermel.fr/>), des informations diverses peuvent vous concerner : compétitions, fermeture exceptionnelle de la piscine, heures d'entraînements pendant les **vacances** scolaires.....

En cas d'arrêt des activités en cours de saison, ou d'impossibilité d'assurer les cours indépendamment de notre volonté, il ne sera procédé à aucun remboursement. La cotisation est due pour l'année (septembre à juin).

Lors des entraînements ou des compétitions, les nageurs peuvent être pris en photos, si vous ne voulez pas que leurs photos soient affichées, diffusées dans la presse ou sur les réseaux sociaux, merci de nous en faire la demande écrite.

Pour les compétitions, en cas d'absence, les nageurs inscrits devront fournir obligatoirement un certificat médical (le jour de la compétition ou au plus tard le lundi) ou s'acquitter de l'amende F.F.N. **La tenue du club (tee-shirt et bonnet) devra obligatoirement être portée lors de toutes les compétitions.**

Les athlètes appartenant à un groupe d'entraînement compétitif (Junior 1/ Junior 2/ Jeune 1 et Avenir) sont tenus de représenter l'Union des Nageurs Ploërmelais et de participer, selon leur niveau, au minimum aux :

Championnats Interclubs dans lesquels ils ont été sélectionnés par l'entraîneur.

Championnats départementaux d'hiver et d'été.

Dans le cas d'une raison d'absence impérieuse, merci de notifier l'entraîneur en avance et de justifier cette absence.

**Une participation financière sera demandée pour les déplacements en compétition (hébergement et restauration).**

**Un roulement sera fait pour accompagner aux différentes compétitions. Chaque famille sera sollicitée.**

Les inscriptions aux compétitions ne pourront avoir lieu que si l'adhérent est à jour de sa cotisation ou de factures autres.

**Aucune personne ne pourra participer aux entraînements si son dossier n'est pas complet**

- fiche d'inscription,
- autorisation parentale,
- certificat médical,
- règlement
- chèque caution carte entrée